



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 4^e jour du mois de juillet 2018, à 19 heures sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Hébert Huard
Monsieur Florian Duchesneau

Sont également présents : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques, Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et trésorière et Monsieur Simon Carrothers, directeur des services techniques par intérim et urbaniste.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h03 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

Il annonce que cent (100) trousseaux économiseurs d'eau ont été distribués aux citoyens et qu'elles sont parties très très rapidement. Cette initiative de la ville fut couronnée de succès.

Le maire informe qu'une seule personne a manifesté son intérêt pour être membre du comité d'embellissement. Il invite donc la population à faire partie de ce comité et à donner leur nom à Madame Chantal Robitaille, aux conseillers ou à un employé de la Ville. La Ville veut impliquer les institutions et les entreprises également.

Le maire montre le chèque retourné par l'Association Chasse et Pêche suite à l'annulation de l'activité.

Une journée Portes Ouvertes pour découvrir la surface multisports sera organisée dimanche 8 juillet de 10h à 14h. Cela va permettre à la Ville de Paspébiac de recevoir les compétitions sportives toute l'année. Il invite tous les citoyens et les médias à participer à l'événement.

Il informe également que la photo représentant le Café Culture a été sélectionnée pour être publiée dans le magazine consacré aux villages-relais.

Le maire présente les conclusions du rapport sur la Journée Citoyenne qui a eu lieu le samedi 9 juin dernier.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-07-179 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Stratégie québécoise de l'eau potable – Plan d'action 2018-2023

- Lettre de remerciement du Gala des masques pour le don de la Ville
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018
- 6. Adoption des comptes à payer
- 7. Suivi du budget
- 8. Affaires des contribuables
- 9. Désignation des signataires du bail emphytéotique – Commission Scolaire René Lévesque
- 10. Approbation de la version modifiée du volet 4 de la programmation TECQ 2014-2018
- 11. Adjudication de l'appel d'offres AO-2018-01 relatif à l'asphaltage de portions de rues et avenues de la Ville de Paspébiac
- 12. Acceptation de l'offre d'achat de la Municipalité de New Carlisle sur les équipements d'aréna usagés
- 13. Adoption du tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux
- 14. Désignation des signataires du contrat d'achat d'un Véhicule Tout Terrain (VTT) dans le cadre du protocole SUMI
- 15. Désignation du signataire de l'entente inter-municipale 2018 pour la mise en place d'un Centre de formation en matière de sécurité incendie dans la Baie des Chaleurs
- 16. Demande de modification de l'entente inter-municipale 2018 pour la mise en place d'un Centre de formation en matière de sécurité incendie dans la Baie des Chaleurs
- 17. Octroi du mandat d'étude géotechnique pour la rue Day - TECQ
- 18. Priorité aux transporteurs en vrac payeurs de taxes de la Ville de Paspébiac
- 19. Ouverture d'un poste d'opérateur en eau potable sur appel
- 20. Acquisition de deux ensembles de panneaux d'alimentation et de contrôle pour pompes d'eaux usées – priorité 1.1 TECQ
- 21. Rapport des conseillers
- 22. Affaires nouvelles
- 23. Période de questions
- 24. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2018-07-180 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Stratégie québécoise de l'eau potable – Plan d'action 2018-2023
- Lettre de remerciement du Gala des masques pour le don de la Ville

2018-07-181 5- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, une copie ayant été remise à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

2018-07-182 6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes à payer pour le mois de juin 2018 d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-deux dollars et soixante-trois sous (290 752.63\$) soient approuvés pour paiement.

2018-07-183 7- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le rapport « État des activités financières » en date du 30 juin 2018 soit adopté.

8- AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2018-07-184 9- DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE – COMMISSION SCOLAIRE RENÉ LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE le 17 avril 2013, la Ville de Paspébiac a fait une demande pour acquérir un terrain par bail emphytéotique pour l'aménagement d'un parc récréatif municipal-scolaire d'une superficie de 72 740,6 m² sur les limites ouest du terrain (lot n° 5 949 387) de la Commission scolaire René-Lévesque bornant la rue Maldemay;

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro CC-17-409 du 21 février 2017, la Commission scolaire René-Lévesque a accepté de céder à la Ville de Paspébiac pour un montant de 1\$, le terrain situé en bordure de la rue Maldemay décrit ci-dessus par emphytéose pour une durée de vingt-cinq (25) ans prenant échéance en avril 2042;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpenteur et de notaire seront aux frais de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le maire, Monsieur Régent Bastien et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

2018-07-185 10- APPROBATION DE LA VERSION MODIFIÉE DU VOLET 4 DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Attendu que :

- la Municipalité de Paspébiac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2018-07-186 11- ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES AO-2018-01 RELATIF AUX TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE PORTIONS DE RUES ET D'AVENUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-05-138 adoptée le 14 mai 2018, le conseil a autorisé la direction générale à lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines portions de rues et d'avenues de la Ville de Paspébiac;

ATTENDU QUE l'appel d'offres portant le numéro AO-2018-01 a été publié sur le SEAO le 15 juin 2018;

ATTENDU QU'à l'ouverture des offres de service le mardi 3 juillet 2018 à 10h, une seule entreprise avait déposé une soumission dans les temps requis;

ATTENDU QU'il s'agit de la société Eurovia Québec Construction Inc.;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le mardi 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE l'offre de service du soumissionnaire a été jugée non qualifiable en raison d'un pointage intérimaire inférieur à soixante-dix (70) points et celui-ci a été écarté du reste du processus d'évaluation;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 intitulé « les offres non qualifiées » de l'Annexe 1 de l'appel d'offres numéro AO-2018-01, l'offre de prix a été retournée au soumissionnaire sans avoir été ouverte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la direction générale à relancer un appel d'offres pour l'asphaltage des portions de rues et d'avenues de la Ville de Paspébiac.

2018-07-187 12- ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE SUR LES ÉQUIPEMENTS D'ARÉNA USAGÉS

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-05-72 adoptée le 7 mai 2018, la Municipalité de New Carlisle a fait une offre de quinze mille cinq cents (15 500) dollars pour l'achat d'équipements d'aréna usagés appartenant à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale de quinze mille cinq cents (15 500) dollars se décompose comme suit :

- neuf mille cinq cent (9500) dollars pour la zamboni (propane) usagée et
- six mille (6000) dollars pour les vitres de l'ancien aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac accepte l'offre d'achat de la Municipalité de New Carlisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le maire, Monsieur Régent Bastien et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados à signer les documents requis pour finaliser la transaction.

2018-07-188 13- ADOPTION DU TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'élection partielle aura lieu le 16 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire a adopté un Règlement qui fixe le tarif minimum des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (ci-après le Règlement);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite adopter le Règlement;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions du Règlement seront applicables à l'exception de l'article 33 « Cumul des fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de la trésorière sera celle prévue à la section III du Règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Paspébiac adopte le règlement précité et que le tarif des rémunérations payables au personnel électoral édicté par le MAMOT soit appliqué à l'exception de l'article 33.

2018-07-189 14- DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN (VTT) DANS LE CADRE DU PROTOCOLE SUMI

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté le protocole d'intervention en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2018, le conseil des maires a adopté à son tour le protocole d'intervention en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce protocole, la Ville de Paspébiac peut acheter le VTT de son choix et que la MRC de Bonaventure contribue à hauteur de vingt-cinq mille (25 000) dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la maire, Monsieur Régent Bastien et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer le contrat d'achat du Véhicule Tout Terrain (VTT).

2018-07-190 15- DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DE L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE 2018 POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE FORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-03-57 adoptée le 19 mars 2018, la Ville de Paspébiac a nommé un représentant au comité de suivi sur l'entente inter-municipale 2018 pour un centre de formation en matière de sécurité incendie dans la Baie des Chaleurs (ci-après « le comité »);

CONSIDÉRANT QUE le comité composé des représentants de chaque service d'incendie des onze (11) municipalités de la Baie des Chaleurs avait notamment pour mission de proposer un protocole d'entente inter-municipale visant à encadrer la mise en œuvre et le fonctionnement du centre de formation;

CONSIDÉRANT QUE le comité a révisé et adopté un protocole d'entente et le soumet à l'approbation des conseils des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de désigner le maire, Monsieur Régent Bastien, signataire de la version finale du protocole d'entente inter-municipale 2018 pour la mise en place et le fonctionnement d'un centre de formation en sécurité incendie dans la Baie des Chaleurs.

2018-07-191 16- DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE 2018 POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE FORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi sur l'entente inter-municipale 2018 pour un centre de formation en matière de sécurité incendie dans la Baie des Chaleurs (ci-après « le comité ») a adopté un protocole d'entente et le soumet à l'approbation des conseils des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a pris connaissance de l'intégralité de l'entente inter-municipale 2018 et souhaite que les modifications suivantes y soient apportées:

1. l'article 10 devra être modifié afin de soumettre tout montant déficitaire (s'il y a lieu) à l'autorisation préalable du conseil des maires des deux MRC par un avis écrit du comité;
2. la clause intitulée « durée – modification » devra être assouplie afin d'introduire la possibilité pour chaque municipalité participante de se retirer de l'entente avec un préavis écrit de trois mois avant la fin de chaque année financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les différentes modifications spécifiées ci-dessus soient apportées au protocole d'entente inter-municipale 2018 pour la mise en place d'un centre de formation en sécurité incendie et que la résolution soit transmise au comité de suivi.

2018-07-192 17- OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RUE DAY – TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a fait parvenir une demande de soumissions à deux sociétés pour une étude géotechnique sur un tronçon de 650 mètres hors chaussée le long de la rue Day;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique a pour but de déterminer la nature et les propriétés des sols en place et de fournir des recommandations nécessaires à la mise en place des conduites et à la réfection de la chaussée aux endroits excavés;

CONSIDÉRANT QUE les deux sociétés ont fait les offres de prix suivantes :

- Englobe : 3325\$ avant les taxes applicables;
- GHD : 5500\$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la société Englobe est la plus basse et répond en tout point aux exigences de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'octroyer le mandat d'étude géotechnique dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sur la rue Day à la société Englobe pour un montant maximal de trois mille trois cent vingt-cinq (3325) dollars et d'autoriser Monsieur Simon Carrothers, directeur des services techniques par intérim, à signer les documents contractuels requis.

2018-07-193 18- PRIORITÉ AUX TRANSPORTEURS EN VRAC PAYEURS DE TAXES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les transporteurs en vrac payeurs de taxes de Paspébiac soient priorisés pour tous les travaux exécutés sous la responsabilité de la Ville de Paspébiac sur son territoire.

2018-07-194 19- OUVERTURE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite constituer une réserve d'opérateur en eau potable afin de parer à toute éventualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'ouvrir un poste d'opérateur en eau potable sur appel et d'autoriser la direction générale à procéder à son affichage interne conformément à la convention collective en vigueur à la Ville de Paspébiac.

2018-07-195 20- ACQUISITION DE DEUX ENSEMBLES DE PANNEAUX D'ALIMENTATION ET DE CONTRÔLE POUR POMPES D'EAUX USÉES – PRIORITÉ 1.1 TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a prévu au point 1.1 de la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ, la mise à niveau du système de gestion des équipements en eaux usées et eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait parvenir une demande de soumissions à deux fournisseurs pour l'acquisition de deux ensembles de panneaux de contrôle et d'alimentation des stations de pompage d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les deux sociétés ont fait les offres de prix suivantes :

- Groupe Ohméga inc. : 23 530\$ avant les taxes applicables;
- Xylem Québec : 24 750\$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du Groupe Ohméga inc. répond en tout point à la demande de la Ville et présente un excellent rapport qualité/prix;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de panneau proposé par le Groupe Ohméga inc. inclut plus d'éléments que celui utilisé actuellement par la Ville, notamment l'isolation, l'élément chauffant, le parafoudre et le relais intrinsèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adjuger le contrat au Groupe Ohméga inc pour un montant maximal de vingt-trois mille cinq cent trente (23 530) dollars et d'autoriser Monsieur Simon Carrothers, directeur des services techniques par intérim, à signer les documents contractuels requis.

21- RAPPORT DES CONSEILLERS

- **Madame Solange Castelloux – conseillère au siège n°1**

Elle a reçu la lettre de remerciement de l'école Polyvalente de Paspébiac pour la contribution financière de la Ville à la « 26^e édition du Tournoi des Jeunes Démocrates ». Les Jeunes Démocrates ont offert le chandail officiel de leur équipe qui a été tiré au sort.

Elle informe les citoyens que les Veillées Musicales seront organisées gratuitement les 19 et 28 juillet avec Dominick Briand qui s'occupera de la musique.

- **Madame Nathalie Castelloux – conseillère au siège n°2**

Pas de rapport.

- **Monsieur Florian Duchesneau – conseiller au siège n°4**

Il fait la liste des accidents, incendies, fausses alarmes et des dégâts d'eau depuis le mois de mai.

Il a assisté au Gala des masques et il a remis 4 prix à des jeunes.

Il était porte drapeau de la Ville de Paspébiac lors de la Marche pour l'Alzheimer du 9 juin 2018 et il a beaucoup aimé cette expérience.

- **Monsieur Hébert Huard – conseiller au siège n°5**

La fête nationale s'est bien passée. Il a pris le nom des personnes qui souhaitent plus de musique pour qu'ils soient bénévoles l'année prochaine.

Le déjeuner des Chevaliers de Colomb s'est très bien passé. Il y a eu 216 personnes. Il y a eu beaucoup de bénévoles ce jour-là.

Il cherche des personnes qui veulent s'impliquer pour être membre du comité sur la Bibliothèque.

Il fait la publicité de la programmation du Centre Culturel. Il va essayer d'avoir des billets pour un tirage au sort.

22- AFFAIRES NOUVELLES

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-07-196 24- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux** que la séance soit levée. Il est 20h03.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date